



Office de la circulation routière et de la navigation
Examens de conduite

Schermenweg 9, case postale
3001 Berne
+41 31 635 80 80
info.ocrn@be.ch
www.be.ch/ocrn

Jean-Jacques Lièvre
jean-jacques.lievre@be.ch

Office de la circulation routière et de la navigation , Schermenweg 5, 3001 Berne

Aux monitrices et moniteurs de conduite du canton de Berne

Berne, le 16 mars 2021

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer comme suit :

IPB cat. A1 avec permis d'élève avant le 01.01.2021

Le titulaire de ce permis d'élève doit suivre 8 heures de cours IPB. Une note à cette effet sera faite dans le permis d'élève. Aucune distinction ne sera faite, que le cours soit terminé en 2020 ou en 2021.
Motif : Il s'agit d'un cas d'application selon l'art. 151I al. 4 OAC dans la version du 14 décembre 2018.
A ce sujet, une note correspondante figure déjà dans le SARI.

IPB cat. A1 avec permis d'élève à partir du 01.01.2021

Le titulaire de ce permis d'élève doit suivre 12 heures de cours IPB. Une note à cette effet sera faite dans le permis d'élève.
A ce sujet, une note correspondante figure déjà dans le SARI.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Centre d'expertises et d'examens Berne

Jean-Jacques Lièvre
Responsable de processus examens de conduite